



DÉPARTEMENT DU LOT

CONSEIL  
GÉNÉRAL

Le Président

Cahors, le

4 DEC. 2003

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de notre projet « Lot – Corrèze Voie d'avenir », nous avons décidé, avec le département de la Corrèze associé à ce projet, de mettre en place une démarche de concertation participative exemplaire, que nous conduirons en tant que maître d'ouvrage du projet.

Un comité de suivi permet d'associer les acteurs locaux avec l'objectif de construire ensemble le meilleur projet.

Mais parallèlement au fonctionnement de ce comité, il importe d'associer largement le public en mettant en place une « consultation citoyenne » dont les modalités, qui doivent être formellement adoptées par les communes concernées, pourraient être les suivantes :

- d'une part, la tenue de deux réunions publiques dans la zone d'étude. Au cours de ces réunions, les propositions de tracés seront présentées.

- d'autre part, la mise à disposition en mairie et ce pendant toute la durée des études de tracés, d'un dossier de concertation (plans et tout document jugé nécessaire), et d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera réalisé et présenté à l'Assemblée départementale pour le choix du tracé destiné à être soumis à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Je vous saurai gré de bien vouloir nous faire connaître, par délibération, votre avis sur les modalités de la « consultation citoyenne » ci-dessus proposées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Gérard MIQUEL